

**P/04/05/2024**

## **ARRETE DU MAIRE**

**OBJET : ARRETE DE L'OPPOSITION DU MAIRE AU TRANSFERT DU POUVOIR DE POLICE DE LA PUBLICITE AU PRESIDENT DE L'EPCI**

**Le maire de la commune de Lalevade d'Ardèche**

Vu l'article 17 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience,

Vu l'article L 581-3-1 du code de l'environnement,

Vu l'article L 5211-9-2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la compétence PLUi exercée par la communauté de communes « Ardèche des sources et volcans »,

Considérant que les maires exercent le pouvoir de police de la publicité à compter du 1er janvier 2024,

Considérant que lorsqu'un EPCI à fiscalité propre est compétent en matière de plan local d'urbanisme, les maires des comuns membres de cet établissement public transfèrent à son président leurs prérogatives en matière de police de la publicité.

Considérant que dans un délai de six mois, soit avant le 1er juillet 2024, un ou plusieurs maires peuvent s'opposer au transfert du pouvoir de police de la publicité au président,

Considérant qu'à cette fin, ils notifient leur opposition au président de l'établissement public de coopération intercommunale. Il est alors mis fin au transfert pour les communes dont les maires ont notifié leur opposition.

### ARRETE

ARTICLE 1 : Le Maire de la commune de Lalevade d'Ardèche M. Dominique FIALON s'oppose au transfert du pouvoir de police de publicité à M. Cédric D'IMPERIO, Président de la communauté de communes « Ardèche des sources et volcans ».

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera notifié à M. Cédric D'IMPERIO, Président de la communauté de communes « Ardèche des sources et volcans ».

ARTICLE 3 : Conformément à l'article R102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon — 184 rue Duguesclin 69003 Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Fait à Lalevade d'Ardèche, le 13 Mai 2024

Le Maire,

D. FIALON

